

STRENGTH

PEACE

UNITY

Mohawk Council of Kahnawake

P.O. Box 720
Kahnawake Mohawk Territory J0L 1B0

OFFICE OF THE COUNCIL OF CHIEFS



Tel.: (450) 632-7500

Fax: (450) 632-7276

Website: www.kahnawake.com

MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWÀ:KE RÉPONSE À OPINION MONTRÉAL, TERRITOIRE MOHAWK NON CÉDÉ?

La mairie de Montréal a récemment reconnu que l'île de Montréal est un territoire mohawk non cédé. Pour Kahnawà:ke, cette reconnaissance ouvre la voie à la transformation de nos relations et à la réconciliation. Cependant, dans une série publiée récemment, La Presse fait état d'une controverse entourant la position de la Ville. Pour élucider le débat, le quotidien a publié les positions de quatre historiens allochtones, dont deux remettent en question la présence historique des Mohawks à Montréal. La Presse n'a cependant pas contacté la nation mohawk ou fait appel à des experts autochtones pour illuminer l'envers du débat.

La nation Kanien'kehá:ka (mohawk) est gardienne de la porte de l'Est du vaste territoire des Six Nations formant la confédération iroquoise. La partie nord de notre territoire s'étend le long du fleuve Saint-Laurent, bien au-delà de l'île de Montréal. À Montréal, Otsira'kè:ne (« Hochelaga »), « là où brûle le feu du Grand Conseil », était un site de convergence où les chefs de plusieurs nations se réunissaient pour délibérer. Au sud, nos terres se déploient sur l'état de New York, de la rivière Hudson à l'ouest à la Genesee à l'est. Sur ce territoire, des générations de Kanien'kehá:ka ont construit des villages, chassé, cultivé, pêché, forgé des alliances, tenu des conseils, conclu des traités, mené des campagnes militaires et entretenu des réseaux sociaux, économiques et politiques complexes entre clans, communautés et nations.

Pour faire valoir notre droit à l'auto-détermination, notre culture et notre langue, nous devons évoluer dans un cadre juridique ayant servi à consolider des systèmes de pouvoir autochtones sur nos territoires. Ce cadre, qui ne reflète aucunement nos traditions juridiques, nos histoires orales et nos savoirs, façonne néanmoins le discours public entourant nos droits. Dans ce contexte, nous avons le fardeau de prouver une présence antérieure à l'aide d'écrits anciens documentant notre présence à travers le regard que les nouveaux arrivants ont posé sur nos ancêtres.

De plus, la présence historique des mohawks dans la vallée du Saint-Laurent fait l'objet d'une attaque concertée, menée par les partisans de la thèse des Iroquoiens du Saint-Laurent. Ce mystérieux « peuple disparu » et « introuvable » est, selon les adeptes de cette théorie, formé de groupes « semblables, mais distincts », sur les plans culturel et linguistique, des populations iroquoiennes contemporaines et ce, en dépit des liens ancestraux établis par les histoires orales des nations concernées. Ainsi, selon MM. Delâge et Beaulieu, lorsque les Mohawks viennent s'installer sur la rive sud de Montréal après la paix de 1667, c'est sur invitation des Français et à titre de « migrants ». Cette théorie, née dans les milieux académiques allochtones, est à toutes fins pratiques une reformulation contemporaine de la doctrine du *terra nullius* (« territoire sans

maître ») qui fut jadis utilisée pour justifier l'appropriation du territoire par les puissances européennes.

Derrière cette thèse échafaudée sur des bases nébuleuses, l'agenda politique est clair: la négation d'une présence autochtone continue qui a pour but de miner la solidité des affirmations territoriales. En font foi les opinions de MM. Delâge et Beaulieu, ceux-ci n'hésitant nullement à se prononcer sur l'existence et la nature des droits de la nation mohawk sur le territoire de l'île de Montréal. Or, il ne leur appartient certainement pas de trancher ces questions juridiques complexes.

Du haut de leurs chaires et de leur perspective euro-centrique, MM. Beaulieu et Delâge s'érigent en autorités des traditions orales autochtones, s'arrogeant le droit de les interpréter et d'en instrumentaliser des fragments choisis. Ils s'inscrivent ainsi dans une tradition académique occidentale au sein de laquelle les « experts » allochtones conservent le monopole de l'interprétation de notre histoire. L'exclusion de la perspective autochtone par La Presse n'est qu'un nouvel exemple de cette tendance déplorable.

L'interprétation des sources historiques et archéologiques n'a jamais été un processus neutre et objectif. Au Québec, une version tronquée de l'histoire, fondée sur la négation de la présence de nos sociétés, domine toujours et continue à entraver le processus de réconciliation. Plus que jamais, les histoires orales des Premiers Peuples sont essentielles pour éclairer notre histoire commune. Il n'est plus acceptable aujourd'hui de ne pas nous réserver la place qui nous revient dans tout débat public nous concernant.



Grand Chief Joseph Tokwiro Norton
Mohawk Council of Kahnawà:ke